

Formation PRAP IBC

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Pour l'industrie, le bâtiment, les commerces (IBC)



Pré-requis

Pour les salariés : aucun

Pour l'entreprise : engagement dans une démarche de prévention en lien avec l'évaluation des risques professionnels

Public

Les salariés des entreprises adhérentes du service de santé au travail dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

Objectifs de formation

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ayant pour but d'adapter le travail à l'homme, les objectifs de la formation reposent sur :

- la compréhension de l'intérêt de la prévention et la connaissance des risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles,
- l'observation et l'analyse de sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, ainsi que l'identification des différentes atteintes à la santé encourues,
- la participation à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles, et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles.

Contenu

- la notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel,
- les accidents du travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise,
- les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- présentation des différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et environnement de travail (vibrations, bruit...), recherche des facteurs de risque par le salarié dans son entreprise et proposition de pistes d'amélioration,
- la portée et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges.

Méthodes pédagogiques

- méthodes explicatives, participatives et démonstratives
- mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Évaluation

Un certificat «acteur PRAP - industrie, BTP, commerce» est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives.



Les différents secteurs d'activité

Pour tenir compte de la spécificité des risques dans les différents secteurs d'activité, 2 filières spécialisées de formation sont définies : PRAP IBC (industrie, bâtiment, commerce) et PRAP 2S (sanitaire, social et aide à la personne). Ces 2 filières se distinguent par des variantes dans les contenus de formation tout en ayant des parties similaires et en respectant des objectifs généraux communs.



Durée : 14h ou 2 jours



Lieu : en entreprise et/ou dans l'une des salles de formation de votre service de santé au travail



Pour les dates de formation, consulter votre service de santé au travail